



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : /

Réf. NOVA : 15/CPFD/649519 (corr. DU : M. M. Resibois)

Réf. CRMS : AA/KD/SBK40031_671_CU_Reyers

Annexe : /

Bruxelles, le 08/04/2021

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK / WOLUWE-ST-LAMBERT. Boulevard Auguste Reyers.
Demande de certificat d'urbanisme portant sur le réaménagement complet du boulevard en tenant compte des modes actifs et en recréant des voiries centrales en lieu et place de l'ancien viaduc.

Avis de la CRMS

En réponse à votre demande du 5 mars 2021, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 31 mars 2021.

Le périmètre d'intervention visé par la demande est compris dans la zone de protection des biens situés 16 et 45 square Vergote, monuments classés. Il est entièrement inscrit en ZICHEE au PRAS. Le square Vergote compte plusieurs arbres remarquables.



© Brugis



Extrait du dossier

Historique de la demande

En sa séance du 14/01/2015, la CRMS a émis un avis favorable sous réserve sur la démolition du viaduc Reyers, y compris l'abattage de 170 arbres. Elle a ensuite émis diverses recommandations à l'occasion d'une première demande de certificat d'urbanisme sur le projet de réaménagement du boulevard Reyers (cf. avis du 13/12/2017).

Ces recommandations furent rappelées lors de la séance du 30/05/2018, à l'occasion de l'examen du projet de cahier des charges du RIE devant accompagner la demande de certificat d'urbanisme précitée. L'annexe 2 de la note de présentation de la présente demande fait largement référence à ce RIE.

Les recommandations de la CRMS peuvent être rappelées comme suit (avis 30/05/2018 et 13/12/2017):

- *rétablir un quadruple alignement d'arbres et lui donner un rôle structurant sur tout le tronçon du boulevard compris entre la place Meiser et le square Vergote. La diminution de largeur des 4 trémies doit s'inscrire dans cette logique ;*
- *privilégier la régularité des plantations sur la logique purement circulatoire ;*
- *pour ce faire, profiter du rétrécissement des trémies pour y localiser un terre-plein pour des arbres de première grandeur ;*
- *aménager un carrefour fédérateur, lisible et convivial au droit de l'ancien viaduc (chaussée de Roodebeek, Diamant, Cerisiers). Etudier la possibilité, dans ce carrefour, d'un apport de lumière naturelle pour la station Diamant ;*
- *étendre l'application de ces principes au réaménagement futur du square Vergote et de la place Meiser ;*
- *associer dès à présent Beliris pour la prise en compte de ces principes d'aménagement lors de la conception du futur tunnel trams ;*
- *assurer les liaisons et les vues transversales de part et d'autre du boulevard Reyers en fonction de tracés viaires existants et/ou programmés dans les grands projets régionaux en cours (rue du Saphir, avenue Emile Max, de part et d'autre du grand carrefour à créer, de part et d'autre du square Vergote, etc.) ;*
- *désaffecter les deux liaisons piétonnes souterraines Max et Vergote, insécures et non accessibles aux PMR.*

Afin de permettre l'évolution du projet, il est indispensable de compléter le plan par l'ajout de son environnement proche (zones de recul, bâti existant ou projeté, etc.).

La CRMS a également participé à différentes réunions avec Perspective.Brussels, relatives au sort de l'Enclos des Fusillés dans le cadre de l'évolution du Schéma Directeur RTBF/VRT. Lors de la réunion du 5/04/2013 (MEDIAPARK), l'importance du réaménagement du boulevard fut soulignée, de même que la composition urbaine d'origine, où les rues transversales donnaient sur les éléments saillants de l'ancien Tir National. D'autres réunions ont suivi, à caractère plus général, et où l'articulation avec le boulevard Reyers fut à chaque fois rappelée (ex : liaison magistrale avec l'avenue Emile Max, liaison verte vers le parc Josaphat). Le cas plus spécifique de l'Enclos des Fusillés a fait l'objet de différents avis de la CRMS (dans le cadre du nouveau siège de la RTBF, aujourd'hui en construction).

Demande de certificat d'urbanisme

La présente demande de certificat d'urbanisme fait donc suite au RIE précité. Le projet s'étend du square Vergote inclus à la place Général Meise exclue.

Il comporte l'établissement d'une piste cyclable de part et d'autre du boulevard, la réduction de l'espace automobile central de 2x3 à 2x2 bandes, l'augmentation d'espaces verdoyés avec des plantations complémentaires d'arbres. La présence de nombreux points singuliers rend toutefois difficile une lecture d'ensemble de l'aménagement.

Complémentairement se pose le problème de la déviation (en surface) du tram 25, depuis la place Meiser jusqu'aux stations RER et métro Bordet, qui pourrait concerner une partie non négligeable du boulevard, selon les différentes hypothèses connues à ce jour.

1. La place Général Meiser, exclue

Différents projets de prolongement du tunnel de semi-métro sont actuellement à l'étude et aucune décision n'a jusqu'à présent été prise : vers Rogier ? vers Lambermont ? les deux ? façon tram souterrain (cisaillement autorisé) ou façon métro (pas de cisaillement) ?. L'absence de décision régionale justifie l'exclusion de la place de la présente demande de certificat.

2. Depuis Meiser jusque Saphir

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable côté est (extérieur) mais aucun aménagement spécifique côté ouest, vu la présence de la trémie (provisoire ?) de la sortie du tunnel tram.

3. Emeraude et surtout Emile Max

A partir de l'avenue de l'Emeraude, l'aménagement d'une piste cyclable partagée côté ouest (intérieur) devient possible. Un alignement d'arbres est partiellement complété sur un terre-plein élargi.

A la hauteur de l'avenue Emile Max, la partie centrale passe de 2x3 à 2x2 bandes. Un terre-plein central de minimum 1,5 m sépare les deux flux (valable pour tout l'aménagement).

Une liaison cyclo-piétonne est aménagée entre l'avenue Emile Max (voie arborée de 24 m passant par le square Plasky et aboutissant à la place de Jamblinne de Meux) et un des accès au Médiapark, le long du Silver Building (espace qui serait lui aussi de l'ordre de 24 m). Cette liaison viendrait en remplacement d'un tunnel piéton coudé aux deux extrémités.

4. D'Emile Max à Lacomblé

Ce tronçon et certains qui suivent sont directement impactés par les raccordements à l'E40 (5 tunnels et 4 rampes d'accès) et à la station pré-métro Diamant, dont les couvrants, proches du niveau du sol, ont été reconstruits. Il est à remarquer que les rampes d'accès sont passées de 2 à 1 bande, mais sans que l'on ait augmenté le terre-plein latéral d'autant que des alignements partiels d'arbres n'y sont donc pas possibles. (4 rampes de 90 m représentent une longueur cumulée de 360 m).

Comme pour le segment précédent, il est envisagé une piste cyclable partagée à l'ouest et non partagée à l'est.

5a. « Accroche Emeraude »

Le projet prévoit le déplacement de l'extrémité en baïonnette de la rue Colonel Bourg rejointe par un raccord routier local venant de l'E40. Ce regroupement permettra un lien vert avec le futur « Parkway E40 » non encore approuvé. Le « Parkway 40 » comporterait une piste cyclable devant traverser le boulevard pour arriver à l'avenue du Diamant et au carrefour Roodebeek.

L'alignement d'arbres pourrait probablement être complété côté ouest, là où un ascenseur vers la station Diamant est prévu. Toute cette partie fait l'objet d'un projet d'aménagements paysagers (documentés uniquement par une vue en plan au dossier).

5b. Grand carrefour Reyers / Roodebeek / Diamant / Cerisiers

Il s'agit d'un nœud routier particulièrement complexe à aménager, entouré d'une piste cyclable doublant les traversées piétonnes périphériques.

5a et 5b : lors de l'élaboration du cahier des charges, l'idée de regrouper les deux points en un seul ensemble avait été évoquée. Cette hypothèse dessinée sous forme de rond-point allongé a été analysée dans le RIE mais n'a pas été retenue, pour des questions d'engorgement rapide en matière de circulation.

6. Du grand carrefour Roodebeek au square Vergote

La présence des ouvrages souterrains rend impossible des plantations d'alignement complémentaires.

Des pistes cyclables partagées sont envisagées des 2 côtés.

7. Square Vergote

La partie centrale passe de 2x3 à 2x2 bandes, et comme ailleurs un terre-plein central de minimum 1,5 m sépare les deux flux. Des pistes cyclables partagées sont prévues des 2 côtés.

L'élargissement des terre-pleins entre la partie centrale et les voies latérales s'accompagne de la création de deux rangées d'arbres complémentaires.

La traversée cyclo-piétonne du square se fait au milieu, en remplacement d'un tunnel piéton coudé aux deux extrémités.

Avis

La CRMS se réjouit de la transformation de cette « autoroute » en boulevard urbain, avec la diminution de la capacité automobile, une juste place enfin réservée aux modes actifs, et au verdoisement accru. Elle regrette cependant que la présente demande de certificat d'urbanisme ne réponde que très partiellement aux remarques exprimées en 2017.

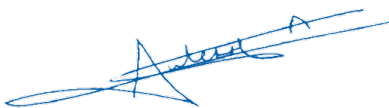
Le quadruple alignement d'arbres n'a pu être rétabli que très partiellement au square Vergote. Le rétrécissement des 4 rampes d'accès aux tunnels a été réalisé sans tenir compte de cette hypothèse. Par contre, l'élargissement/allongement des terre-pleins existants permet de prolonger partiellement les alignements subsistants. Il manque cependant une vision d'ensemble en ce qui concerne la mise en œuvre des différents alignements complétés et du verdoisement. Cet aspect devra être précisé dans la future demande de permis d'urbanisme.

La CRMS prend acte de la non prise en considération d'un rond-point allongé au droit du grand carrefour Roodebeek / Diamant / Cerisiers ; elle réserve cependant son jugement en l'absence d'une véritable alternative en la matière. L'apport de lumière naturelle dans la station Diamant est ainsi oublié. Ceci et la logique constructive du rétrécissement des rampes d'accès témoignent par ailleurs d'une grande étanchéité entre les logiques constructives et de réaménagement de la surface, considéré comme une simple mesure ultérieure d'accompagnement, alors que ces deux logiques se devaient d'être réfléchies simultanément.

Elle se réjouit de la disparition des passages souterrains existants, insécures et inaccessibles aux PMR et aux cyclistes, mais regrette cependant que le prolongement de l'avenue Emile Max vers Mediapark se réduise à un aménagement purement fonctionnel, alors qu'il deviendra un lien majeur, à magnifier, entre Médiapark et le Schaerbeek de la première couronne.

La CRMS regrette par ailleurs que l'aménagement proposé ait dû tenir compte de décisions diverses qui restent à prendre et obligent le demandeur à devoir envisager des situations transitoires comme par exemple le futur de la place Général Meiser (tunnels ou pas), de la nature de l'accès à Mediapark en vis-à-vis d'Emile Max (routier ou pas), de l'emplacement définitif du dernier tronçon de Colonel Bourg, de l'aménagement de l'extrémité du « Parway E40 », ou encore du tracé du tram 25 entre Meiser et Bordet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

C.c. à : mresibois@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ;
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;
kdepicker@urban.brussels